

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Interieur : personnel Question écrite n° 33

Texte de la question

M. Francois Grosdidier attire l'attention de M. le Premier ministre sur les appellations peu elegantes donnees par le ministre de l'equipement du precedent gouvernement concernant l'attribution de la « poubelle d'or » a MM. les prefets pour leur action dans la lutte contre les decharges sauvages d'ordures et de « bonnets d'ane » decernes a d'autres, ce qui a pour effet de constituer, pour ainsi dire, une insulte a l'egard de representants de l'Etat et de leur autorite dans les departements. Il lui demande, en consequence, s'il ne conviendrait pas de mettre les choses au point en reaffirmant la confiance du Gouvernement a l'egard de ses representants.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attend de ses representants territoriaux qu'ils mettent en oeuvre la politique qu'il conduit dans les differents domaines d'activite de la puissance publique. Il en est ainsi des actions menees pour preserver l'environnement, et lutter en particulier contres les decharges sauvages. Dans ce domaine comme dans les autres, la confiance accordee aux representants territoriaux de l'Etat doit etre a la mesure des exigences exprimees a leur egard. Le Premier ministre tient a confirmer a l'honorable parlementaire toute l'importance qu'il attache au role et a l'autorite des prefets auxquels il a eu l'occasion de temoigner a plusieurs reprises la confiance du Gouvernement, notamment en presidant personnellement trois reunions de travail avec eux au cours des derniers mois.

Données clés

Auteur : M. Grosdidier François

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question: 33

Rubrique: Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1189 **Réponse publiée le :** 18 octobre 1993, page 3531